

«OUI à la protection  
des enfants et des  
jeunes contre la  
publicité pour le tabac»



Berne, le 13 octobre 2021

## **Parce que la protection de nos enfants est prioritaire – oui à l’initiative «Enfants sans tabac» le 13 février 2022**

**Le Conseil fédéral a aujourd’hui décidé que l’initiative «Enfants sans tabac» serait soumise à la votation le 13 février 2022. Les organisations de santé et les associations sportives et de jeunesse ont dû lancer l’initiative populaire car c’est la seule façon de renforcer et d’améliorer la protection de la jeunesse. Avec la loi sur les produits du tabac, le Conseil fédéral et le Parlement continuent à autoriser la publicité qui touche les enfants et les adolescents et les incite ainsi à la consommation nocive de tabac. Le peuple va maintenant avoir le dernier mot.**

Dans leur majorité, les fumeurs ont commencé avant leurs 18 ans. Plus on commence à fumer tôt et plus la probabilité de dépendance à long terme et de maladie est élevée. Il est donc primordial d’empêcher les jeunes de se mettre à fumer.

### **La contre-proposition indirecte n’est qu’une diversion**

Le Conseil fédéral et le Parlement ne veulent pas de protection efficace de la jeunesse dans la loi sur les produits du tabac. La publicité dans les journaux gratuits, sur Internet et les réseaux sociaux ainsi que dans les festivals reste autorisée, précisément là où se trouvent les jeunes. La publicité pour les produits du tabac est uniquement interdite sur les affiches et au cinéma. De nombreux cantons ont déjà de telles réglementations. La nouvelle loi se contente ainsi de consolider le statu quo et fait passer les intérêts de l’industrie du tabac au-dessus du bien-être de nos enfants et adolescents.

### **La publicité en faveur du tabac est nocive**

Preuve a été faite que la publicité en faveur du tabac avait un grand impact sur les mineurs. Cette population jeune est très sensible aux comportements tendance et à tout ce qui fait rêver, autant de facteurs véhiculés par la publicité en faveur du tabac. L’initiative populaire «Enfants sans tabac» aspire à ce que les enfants et les adolescents puissent se développer sainement et cela exige de les protéger contre la

publicité en faveur du tabac et les conséquences nocives d'une telle consommation. Personne ne conteste l'interdiction pour les mineurs d'acheter des produits du tabac et il est donc logique d'empêcher tout démarchage de ce groupe d'âge par la publicité.

**Organes qui soutiennent l'initiative populaire «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac»**

L'initiative «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac» a été lancée par les grandes organisations de santé suisses, notamment l'Alliance pour la santé en Suisse, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse, la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire Suisse, la FMH, la Fondation Addiction Suisse, l'Association suisse des droguistes, la Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse, les pneumologues, ainsi que les cardiologues. Elle est également soutenue par le Conseil Suisse des Activités de Jeunesse. Swiss Olympic, l'association faîtière des enseignants suisses, et l'Associazione Svizzera Non fumatori ASN, basée au Tessin, ont également rejoint l'initiative.

**En cas de questions, veuillez vous adresser à**

*Ligue pulmonaire suisse*

Claudia Künzli, responsable de la promotion de la santé et de la prévention, 031 378 20 57, [c.kuenzli@lung.ch](mailto:c.kuenzli@lung.ch)

*Fondation Addiction Suisse*

Markus Meury, porte-parole, 021 321 29 63, [mmeury@suchtschweiz.ch](mailto:mmeury@suchtschweiz.ch)

*mfe - Médecins de famille et de l'enfance Suisse*

Reto Wiesli, secrétaire général, 031 508 36 10, [reto.wiesli@hausarzt Schweiz.ch](mailto:reto.wiesli@hausarzt Schweiz.ch)

*Ligue suisse contre le cancer*

Stefanie de Borba, attachée de presse, 031 389 93 31, [stefanie.deborba@krebsliga.ch](mailto:stefanie.deborba@krebsliga.ch)

**Pour en savoir plus**

[www.enfantssanstabac.ch](http://www.enfantssanstabac.ch)